



L'Écho du Griot

J u i l l e t 2 0 2 6

N ° 3 3

Bulletin communal de Sainte-Reine

Le mot du maire

Une nouvelle mandature s'est ouverte le 15 mars et c'est avec un immense plaisir que j'écris ces quelques mots à votre attention.

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre mobilisation exemplaire, le taux de participation au 1er tour de scrutin plaçant Sainte-Reine parmi les communes les plus citoyennes.

L'attachement que vous avez témoigné à cette occasion nous honore.

L'équipe est aujourd'hui en place. Pleinement motivée, elle assumera ses responsabilités dans l'intérêt général dans une éthique de comportement qui ne faiblira pas.

Dans un esprit d'ouverture et concertation, elle agira pour que notre commune soit respectée et soutenue pour la mise en œuvre des projets qui nous attend.

Selon la marque de fabrique de la commune, l'équipe municipale veillera à développer des relations humaines de proximité et de qualité.

Aussi, aurons-nous plaisir à vous retrouver lors des dates/agendas décrites ci-après ainsi qu'à l'occasion des réunions ouvertes des commissions municipales.

Fidèlement.

Ph. FERRARI

Les commissions communales

Comme vous avez pu le voir au travers des *Brèves du Conseil municipal* diffusées après chaque séance du conseil, la municipalité a mis en place **3 commissions municipales**, poursuivant un objectif triple :

- Mieux préparer les décisions du conseil par un travail en amont au sein des commissions,
- Défricher des sujets émergents,
- Associer les habitants en amont des décisions pour une meilleure concertation/information.

Il est précisé que seul le conseil municipal est décisionnaire *in fine*.

Ainsi, l'ouverture des commissions au public se fera sur la base du programme de travail du conseil et des sujets considérés comme pertinents pour la concertation.

Pour mémoire, ce programme de travail qui est un document interne au conseil municipal se décline en 4 volets :

- Gouvernance
- Vie sociale/Animation
- Finances/Développement économique & des services
- Urbanisme/Travaux/Forêt

Alors, nous vous proposons de commencer sans attendre. Les commissions ouvertes aux habitants se réuniront :

- Commission travaux (thème forêt): samedi 4 juillet à 14 h 30
- Commission finances : samedi 11 juillet à 10 h 30 :
- Commission vie sociale : samedi 11 juillet de 14 à 16 h (communication) et de 16 à 18h (animation).

Vous recevrez prochainement un flyer dans vos boîtes aux lettres.

Venez nombreux .

Dans ce numéro

- Le conseil municipal 2026
- Du syndic au maire
- La galette
- Georges Tissot dit Jojo
- Alain Jazzera dit le quinque
- MARPA Jarsy
- La sainte Agathe
- Les cérémonies du 8 mai 2026
- Des fruits & légumes à domicile...
- Panneau Pocket
- Laura & Sylvain
- Le monde chuchote
- Le coin des lecteurs
- La vie nocturne
- Le bassin du Mollaret
- Le frelon asiatique
- Lotissement Chez Elie
- La chapelle d'Épernay
- Élu au CDJ
- L'ACCA de Sainte-Reine
- Le Conseil municipal des jeunes
- Mon chien & la loi
- Albert GAUDIN
- Vandalisme

Le conseil municipal 2026

Le conseil municipal dispose d'une compétence générale lui permettant de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune et de l'intercommunalité.

À l'issue du premier tour des élections municipales du 15 mars 2026, 11 conseillers municipaux ont été élus. Cette équipe renouvelée marque le début d'une nouvelle période de travail et de projets au service des habitants.

Elle s'est réunie les 20 et 30 avril 2026 et a procédé à l'élection du maire, Philippe Ferrari, ainsi qu'à celle des adjoints, auxquels ont été confiées les délégations suivantes :

- 1^{re} adjointe : Marine PERIER (finances...)
- 2^e adjoint : Mathieu PERRIER (travaux, urbanisme, voirie...)
- 3^e adjointe : Annie VIBERT (vie sociale, communication...)

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le conseil municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein des différentes commissions et organismes liés à la commune. Le maire en assure la présidence de droit et peut déléguer cette fonction à un adjoint ou à un conseiller municipal.

La composition des principales instances est la suivante :

Commissions obligatoires

* SIVU des Hautes-Bauges

Depuis 2011, les cinq communes des Bauges-Devant sont regroupées en Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour gérer le groupe scolaire situé sur la commune d'École.

2 titulaires : Fabien MALAVASSI, Aurélie SAMSON

1 suppléant : Philippe FERRARI

* PNR des Bauges

Le Parc naturel régional des Bauges est un établissement public essentiel pour le territoire. Les délégués représentent la commune au sein du comité syndical et participent aux décisions.

1 titulaire : Nicolas GUILLEMAIN

1 suppléant : Mélissa JUAREZ

* Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Elle collabore avec les services fiscaux pour établir les bases d'imposition servant au calcul des impôts locaux. Elle est composée de 13 membres : le maire ou un adjoint délégué et 12 commissaires désignés par l'administration fiscale à partir d'une liste de 24 candidats proposée par le conseil municipal, incluant des habitants non élus. Sont nommés :

6 titulaires : Christine GAUDIN, Annie VIBERT, Bernard GUIBOUD-RIBAUD, Marine PERIER, Yves RIVOLLET, Mathieu PERRIER.

6 suppléants : Céline LEXTRAIT, Christophe POUSSARD, Françoise PERRIER, Roger BERTIN, Thierry GAUDE, Véronique ELOUARD.

* SIVOM jeunesse-familles des Bauges

Créé en 2019 et basé au Châtelard, ce syndicat regroupe 14 communes et intervient dans les domaines de la jeunesse, de la culture et des services sociaux.

1 titulaire : Marine PERIER

1 suppléant : Nicolas GUILLEMAIN

* Correspondant Défense

Il assure le lien avec les autorités civiles et militaires et participe à l'information des habitants sur les questions de défense et de citoyenneté.

1 titulaire : Mélissa JUAREZ



* Métropole Savoie

Ce syndicat mixte gère notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), qui définit les orientations d'aménagement du territoire pour les 15 à 20 prochaines années.

1 titulaire : Christophe POUSSARD

1 suppléant : Mathieu PERRIER

Commissions de Grand Chambéry

◇ CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées évalue les charges liées aux compétences transférées à l'intercommunalité et fixe le montant des compensations financières reversées aux communes.

1 titulaire : Philippe FERRARI

1 suppléant : Marine PERIER

◇ Commission des Régies d'Exploitation Eau et Assainissement : Mathieu PERRIER

◇ Commission Mobilités : Marine PERIER

◇ Commission Tourisme : Aurélie SAMSON

◇ Commission Forêt : Christophe POUSSARD

Commissions communales

⇒ Commission d'appel d'offres (CAO)

Elle examine les candidatures et attribue les marchés publics. Le maire en est président de droit.

3 titulaires : Christophe POUSSARD, Mathieu PERRIER, Nicolas GUILLEMAIN

3 suppléants : Mélissa JUAREZ, Fabien MALAVASSI, Marine PERIER

⇒ Commission d'attribution des lots (lotissement Chez Élie)

Mélissa JUAREZ, Véronique MICHEL, Marine PERIER, Mathieu PERRIER, Aurélie SAMSON, Annie VIBERT, Nicolas GUILLEMAIN

⇒ Commission Finances - Budget - Développement des services

Philippe FERRARI, Marine PERIER, Véronique MICHEL, Annie VIBERT, Nicolas GUILLEMAIN

⇒ Commission Travaux - Urbanisme - Forêt

Philippe FERRARI, Mathieu PERRIER, Christophe POUSSARD, Philippe GONTHIER, Annie VIBERT, Nicolas GUILLEMAIN

⇒ Commission Vie sociale - Communication

Philippe FERRARI, Annie VIBERT, Mélissa JUAREZ, Aurélie SAMSON, Fabien MALAVASSI, Nicolas GUILLEMAIN

Une attention particulière a été portée pour renforcer la communication avec les habitants. Désormais, chaque réunion du Conseil donnera lieu à l'édition des *Brèves du conseil municipal*.

Du syndic au maire...

Vers 1198, notre lieu de vie est mentionné pour la première fois dans les sources sous les formes latines *Sancta Radegondis* ou *Sancte Radegonde*, en hommage à la sainte patronne de l'église. Avec l'évolution de la langue et la simplification de la prononciation, ce nom latin s'est progressivement transformé pour donner la forme actuelle **Sainte-Reine**.

Le hameau d'Épernay fut longtemps le chef-lieu de la commune, sans que l'on sache depuis quand. Il le reste jusqu'en 1874, date de la construction de la mairie et des écoles. Jusqu'alors, l'actuel chef-lieu n'était qu'un simple lieu-dit, même si l'église s'y trouvait depuis des siècles.

Moyen-Âge - 1416

Comté de Savoie

Mandement du Châtelard
Communauté
Paroisse



La Savoie est gouvernée par les comtes de Savoie (Maison de Savoie). Le territoire est organisé autour de structures seigneuriales et paroissiales. Ce lieu dépend du mandement (châtellenie) du Châtelard et constitue une paroisse.

En **1301**, le comte Amédée V accorde une charte de franchises au Châtelard. Celle-ci est renouvelée en 1324, confirmée en 1391-1392 puis à plusieurs reprises au cours des siècles suivants, permettant aux habitants d'administrer eux-mêmes une partie de leurs affaires.

Les *faisant feux* (chefs de famille) se réunissent en assemblée générale afin de délibérer des affaires de la communauté. Reconnue par le seigneur et souvent convoquée à sa demande, cette assemblée de communiens se tient généralement à la sortie de la messe dominicale ou après les vêpres. Les sages (les anciens) y ont une voix prépondérante et les décisions se prennent oralement.

1416 - 1720

Duché de Savoie

Mandement du Châtelard
Communauté
Paroisse



1416 : création du Duché de Savoie.

Les communautés d'habitants continuent d'exister et assurent la gestion des affaires locales par l'intermédiaire des syndics qui représentent la communauté auprès des autorités seigneuriales ou duciales et veillent à l'administration des biens communaux : forêts, pâturages, chemins et travaux collectifs.

D'après un compte de subsides, la paroisse de Sainte-Reine compte 30 feux en **1432**.

La seigneurie du Châtelard est érigée en Marquisat en **1619**.

Un acte de **1657**, passé devant Me Ferroud, notaire royal, indique que Routhennes et Épernay forment deux communautés distinctes, chacune dirigée par son propre syndic, mais réunies au sein de la paroisse de Sainte-Reine. Estienne Bal, fils de Vincent, est syndic d'Épernay, tandis que Jehan Rivollet exerce cette fonction à Routhennes.

1720 - 1792

Royaume de Sardaigne

Province de Savoie-Propre
Mandement du Châtelard
Communauté
Paroisse



En 1720, la Savoie est intégrée au royaume de Sardaigne, gouverné par la Maison de Savoie. L'organisation des communautés locales demeure cependant largement inchangée.

En 1738, une ordonnance de Charles Emmanuel III précise que les communes sont administrées par un syndic assisté de conseillers.

En novembre, les communiens se réunissent en assemblée générale afin d'élire le syndic et les membres du conseil. Le fonctionnement du conseil repose sur un système de renouvellement progressif : chaque année, le conseiller le plus ancien remplace le syndic sortant, tandis qu'un nouveau conseiller est élu pour compléter le conseil. Avant d'entrer en fonction, les élus prêtent serment de remplir leur charge avec probité, de servir les intérêts de la commune et de respecter les règlements en vigueur.

L'administration communale est étroitement contrôlée par l'intendant de province, représentant du pouvoir central. Les délibérations du conseil se tiennent en présence d'un secrétaire, généralement notaire, chargé de rédiger les actes et de tenir les registres communaux. Pour les affaires importantes, il est d'usage de réunir les habitants le dimanche après la messe. La validité des décisions nécessite la présence d'au moins deux tiers des chefs de famille. Il y a 2 assemblées ordinaires par an plus des assemblées extraordinaires si besoin. Les principaux devoirs de la municipalité sont les biens, les revenus, les charges de la communauté, l'entretien des ponts et des routes, les coupes de bois, les fléaux qui peuvent frapper les habitants, la mappe Sarde (1729), les délibérations du conseil...

1792 - 1815

France

Département du Mont Blanc
Canton du Châtelard
Commune de Beaupré



Pendant la Révolution française, les communes portant un nom religieux sont souvent renommées. Sainte-Reine prend alors temporairement le nom de **Beaupré**. Elle est rattachée au canton du Châtelard. Elle est administrée par un maire élu pour deux ans par les citoyens dits *actifs* (les hommes acquittant un impôt équivalent à trois journées de travail) conformément à la nouvelle organisation administrative française.

1815 - 1860

Royaume de Sardaigne

Mandement du Châtelard
Paroisse de Sainte-Reine



Après la chute de Napoléon et les décisions du Congrès de Vienne en 1815, la Savoie est rendue au Royaume de Sardaigne.

Les maires disparaissent et les syndics reprennent leurs fonctions, tandis que la commune retrouve le nom de Sainte-Reine. À partir de cette période, les sources ne mentionnent plus que le nom d'un seul syndic.

Depuis 1860

France

Département Savoie
Canton du Châtelard
Commune de Sainte-Reine

1860 : rattachement définitif à la France.

Les communes adoptent l'organisation administrative française, avec un maire et un conseil municipal, système qui perdure encore aujourd'hui.

La galette

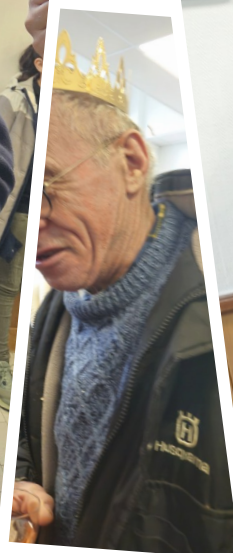
.Le 3 janvier 2026, la municipalité a eu le plaisir de vous accueillir pour la traditionnelle cérémonie des vœux, suivie du partage de la galette des rois. Ce rendez-vous convivial a offert à chacun l'occasion de se retrouver, d'échanger et de débiter l'année dans un esprit de proximité, valeur essentielle de notre commune.

Cette rencontre a également été l'occasion de revenir sur les temps forts de l'année écoulée, les réalisations menées au service du territoire ainsi que les projets qui animeront les mois à venir. Les échanges ont mis en lumière l'importance de l'engagement collectif, du dialogue et de la solidarité pour continuer à faire vivre et évoluer notre commune.

La matinée s'est poursuivie autour du partage des galettes des rois, dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Nombreux sont les rois et reines qui ont été couronnés... ou qui se sont attribués eux-mêmes la couronne avec malice ! Certains, plus discrets, ont toutefois réussi à échapper à l'objectif. Un moment gourmand et souriant qui a permis de débiter cette nouvelle année sous le signe de la convivialité et du dynamisme communal.

La forte participation à cet événement témoigne de votre attachement à ces moments de rencontre et de partage, qui contribuent à renforcer le lien social et le vivre-ensemble.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des personnes présentes pour leur participation et pour l'ambiance conviviale qui a largement contribué à la réussite de ce moment de partage.



Georges TISSOT dit Jojo

Huitième d'une famille de neuf enfants, Georges TISSOT, dit Jojo, a grandi au rythme de la vie agricole à Routhennes.

Scolarisé à l'école communale du chef-lieu jusqu'au certificat d'études, il a quitté les bancs de l'école pour aider aux travaux de la terre.

Il a découvert l'ambiance animée de la restauration en travaillant avec Georges MORAT à l'hôtel-restaurant du col du Frêne. Après son service militaire en Alsace, il est devenu commis de cuisine dans les stations de Tignes, Val-d'Isère et Plainpalais. Pendant plus de vingt ans, il a mené une vie rythmée par les hivers en station et les étés passés au pays à donner un coup de main.

Dans les années 1990, il est revenu s'installer dans la région et a travaillé dans une exploitation agricole à La Chapelle-Saint-Maurice jusqu'à sa retraite en 2004.

Georges a consacré une grande partie de sa vie au travail de la terre et aux jardins qu'il entretenait avec soin. Il aimait particulièrement partir à la cueillette des champignons, une passion qui lui tenait à cœur.

Sociable et toujours prêt à échanger quelques mots, il était apprécié de tous.

Très attaché à ses petits-neveux Léa, Lison et Lévi, il adorait jouer avec eux et ne manquait jamais de les accompagner à la navette scolaire.

Jojo laisse le souvenir d'un homme simple et généreux, qui, par sa présence et sa gentillesse, a su toucher profondément ceux qui l'entouraient.



Alain JAZZERA dit le Quinque

Né à Neuilly-sur-Seine, Alain JAZZERA grandit au rythme des nombreux déménagements de sa famille.

Au début des années 1950, sa vie prend un tournant. Sa grand-mère, Élise LAURENT, que tous appelaient *Mamie*, rencontre Clément GAUDIN, bientôt surnommé *Pépé*. Homme au grand cœur, il ouvre sa maison à Épernay et accueille toute la famille. Pour Alain et Michèle, sa petite sœur, c'est le début d'une nouvelle vie.

Aux côtés de *Pépé*, Alain découvre le travail de la terre et les valeurs du monde rural. Il s'intègre vite au village et tisse de solides amitiés. Curieux et autodidacte, il développe au fil des années une vaste culture et de nombreux centres d'intérêt. Homme de caractère, il reste un frère profondément dévoué pour Michèle.

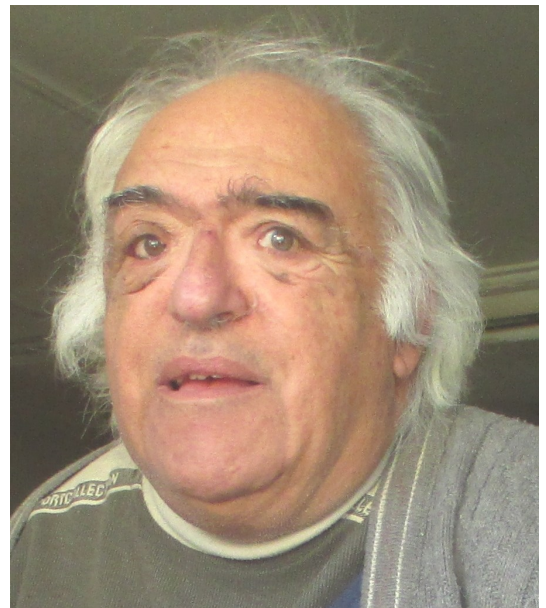
En 1973, à son tour, il ouvre les portes de la maison familiale à son neveu Raphaël, qu'il prendra sous son aile pendant de nombreuses années. Christophe et Julien rejoindront ensuite ce foyer auquel ils resteront toujours très attachés.

Dans les années 1980, Alain travaille comme maître d'hôtel à Aix-Bains, puis en 1993 il rejoint la mairie de Chambéry comme adjoint du patrimoine au musée Savoisien. Il y restera jusqu'à sa retraite en 2008, partageant avec passion son goût pour l'histoire et la transmission du savoir.

À ce moment, il revient vivre à Sainte-Reine, dans la maison qu'il aimait tant. Curieux de tout, passionné de peinture et de voyages, bon vivant et chaleureux, il affectionnait les moments de partage. Les grandes réunions familiales occupaient une place centrale dans sa vie, et il adorait rassembler *son clan* comme il disait.

Celui que beaucoup surnommaient *le Quinque* avait le sens de l'humour, de la formule et de la générosité. La famille était au cœur de sa vie. Il était fier de ses petites-nièces Livia et Sofia, ses *princesses africaines*, puis d'Alessio et Léana venus compléter la famille.

Le 6 février 2026, Alain nous a quittés. Ironie du destin, il s'en est allé exactement trente-et-un ans jour pour jour après sa maman, Mado. Ce jour-là, il attendait Raphaël et Christophe pour partager un café à leur retour de chasse...



Alain, c'était un personnage !

C'est ainsi que plusieurs d'entre nous, survivants de la bande de jeunes avec qui il passait son temps libre, il y a bien des années, ont réagi à l'annonce de son départ. Qu'ont-ils voulu dire ?

« *Je tiens ce monde pour ce qu'il est : un théâtre où chacun doit jouer son rôle* » (William Shakespeare). Si nous pensons cette citation pertinente, alors, Alain fut un acteur qui sortait du lot, attirant l'attention par quelques caractéristiques dues à un parcours de vie plutôt difficile et jugées parfois de façon critique.

Là où il se trouve, souhaitons-lui d'être reconnu pour ce qu'il fut mais aussi pour ce que la vie ne lui a pas permis d'être.

MARPA Jarsy

Le projet de résidence services MARPA, mené par la commune de Jarsy, la MSA et l'Association *Les Monts du Lien*, avance concrètement avec une ouverture de l'établissement prévue en septembre prochain. Située au cœur du village dans un environnement naturel privilégié, cette Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie offrira aux personnes âgées un cadre de vie chaleureux et sécurisé, favorisant leur autonomie grâce à un accompagnement adapté, tout en constituant une réponse de proximité conviviale et à taille humaine pour le territoire.

La résidence proposera 27 logements confortables, ainsi que des espaces de convivialité favorisant les échanges, les activités et le lien social entre les résidents. Entièrement rénové, le bâtiment qui abritait anciennement l'école et des appartements offrira un environnement calme et sécurisé, propice au bien-être de chacun. D'ores et déjà, plusieurs demandes de renseignements ont été enregistrées, témoignant de l'intérêt suscité par ce nouveau lieu de vie.

La MARPA s'adresse à des personnes âgées de 60 ans et plus, autonomes, qui souhaitent vivre dans un cadre collectif tout en conservant leur liberté et leurs habitudes. Les résidents pourront entrer et sortir librement, participer aux activités qu'ils souhaitent et recevoir leur famille ou leurs amis en toute simplicité.

Contrairement à un EHPAD, où une partie du personnel est composée de soignants, la MARPA n'accueille pas de personnel médical permanent. Toutefois, chaque résident pourra, s'il le souhaite ou en a besoin, faire appel à des services d'aide à domicile ou à un cabinet infirmier extérieur.

Si la MARPA de Jarsy suscite votre intérêt ou celui de l'un de vos proches et pour toute information complémentaire concernant les logements ou les modalités d'accueil, vous pouvez également contacter la mairie de Jarsy au 04 79 54 88 18, qui se tient à votre disposition et sera heureuse de vous accompagner dans la découverte de ce nouveau lieu de vie.

Une fiche d'intérêt est aussi disponible en mairie de Sainte-Reine ou sur le site internet de notre commune sur <https://www.saintereine73.fr/marpa-jarsy/>

Vous pouvez aussi poser vos questions à l'adresse suivante marpa.jarsy@gmail.com

Enfin, nous vous invitons à participer à une réunion publique à École le 8 juillet 2026 (18 h 30 - salle des fêtes) à l'attention des habitants des 5 communes des Bauges-Devant.



La sainte Agathe

Chaque année, autour du 5 février, le repas de la sainte-Agathe est un moment attendu par de nombreuses habitantes du village. Il permet de se retrouver autour d'une bonne table, dans une ambiance simple et chaleureuse, en souvenir de sainte Agathe, jeune femme originaire de Sicile ayant vécu au III^e siècle.

Selon la tradition chrétienne, elle est restée fidèle à sa foi et a subi le martyre pour ses convictions. Son courage et sa détermination ont marqué les esprits et ont fait d'elle une figure respectée dans de nombreuses régions. Elle est devenue la patronne des femmes et des nourrices, et est invoquée pour la protection des foyers et contre les catastrophes.

Avec le temps, cette célébration est restée vivante dans plusieurs régions de France, notamment dans les milieux agricoles et artisanaux. Autrefois, la journée était souvent dédiée aux femmes : dans certains villages, les rôles étaient inversés le temps d'une journée, les hommes préparant le repas tandis que les femmes profitaient de ce moment de fête.

Aujourd'hui, le repas a évolué mais l'esprit reste le même : se retrouver, partager et renforcer les liens entre habitantes. Cette année encore, le 14 février, les partici-



pantes ont répondu présentes et se sont réunies autour de la table à *La Halte des Bauges*, à Bellecombe. Entre plats préparés avec soin par Nadine, discussions animées et éclats de rire, l'ambiance était au rendez-vous.

Au fil du repas, les conversations se sont enchaînées, les souvenirs ont refait surface et chacune a pu profiter de ce temps pour échanger et passer un agréable moment ensemble. Une belle parenthèse de convivialité qui s'est terminée dans la bonne humeur, laissant à toutes le souvenir d'une journée simple et chaleureuse.

Les commémorations du 8 mai 1945

Cette année, les cérémonies commémorant la victoire du 8 mai 1945 se sont déroulées dans un esprit de recueillement et de convivialité, réunissant habitants, élus et anciens combattants autour du devoir de mémoire.

Commémoration communale

À École, la commémoration communale, réunissant les communes d'École et de Sainte-Reine, a débuté en milieu de matinée devant le monument aux morts. Après le rassemblement des participants, les discours officiels ont rappelé l'importance de transmettre aux jeunes générations les valeurs de paix et de liberté héritées de la fin de la Seconde Guerre mondiale. La participation des enfants des écoles, dont Lisa-Rose et Lucie qui représentaient notre commune en tant que porte-drapeaux du civisme du Souvenir français, a apporté une dimension particulièrement symbolique et émouvante à la cérémonie. L'appel aux morts, le dépôt de gerbe, la minute de silence empreinte d'émotion, ont ensuite été observés. La cérémonie s'est conclue par le traditionnel chant repris avec solennité par l'ensemble des participants.

Commémoration cantonale

Dans la continuité de cette matinée, la cérémonie cantonale s'est tenue à La Compôte, rassemblant un large public venu des communes voisines, en présence de Julien PACHÈRE, secrétaire général de la Préfecture, des anciens combattants, des militaires du 13^e BCA, des élus, des sapeurs-pompiers et des porte-drapeaux, parmi lesquels figuraient également les jeunes porte-drapeaux des écoles des Bauges ainsi que les représentants du Souvenir Français. Tous ont contribué à renforcer le caractère solennel de cette commémoration. Là encore, les interventions ont souligné l'importance de préserver la mémoire collective et de rendre hommage à celles et ceux qui se sont battus pour la liberté.

À l'issue des cérémonies, un moment plus convivial a permis de prolonger les échanges autour d'un apéritif offert aux participants. Ce temps de partage a été particulièrement apprécié, permettant à chacun de se retrouver dans une atmosphère chaleureuse et fraternelle.

Cette double cérémonie, à la fois solennelle et rassembleuse, a une nouvelle fois témoigné de l'attachement du territoire à honorer son histoire et à faire vivre la mémoire collective.



1^{er} mai 1944

Les Allemands mènent régulièrement des opérations dans les régions abritant des groupes de maquisards et le massif des Bauges n'échappe pas à cette surveillance. Au matin du 1er mai, la Gestapo fait irruption à Épernay afin d'y arrêter des membres présumés du maquis.

Les jeunes du village sont interpellés et rassemblés au café BOLLARD avec plusieurs hommes étrangers à la commune.

Parmi ces derniers figurent Jean BAUER, Jean DELLA CASA, André BRUN et Jules SICAUD qui, afin d'échapper au STO, travaillaient à la fabrication de charbon de bois pour les Eaux et Forêts. Deux Italiens bien connus dans la région, venus acheter des cigarettes, sont également arrêtés : Francesco GENOVA, dit *Baline*, maçon, et Louis LOCATELLI, bûcheron.

Après de longues heures d'interrogatoires et de brutalités, les habitants de la commune sont finalement relâchés.

Les étrangers au village, quant à eux, sont retenus, violemment brutalisés puis torturés. Ils sont ensuite lâchement exécutés d'une balle dans le dos, dans le pré situé derrière la grange. Cette dernière est incendiée en même temps que le café BOLLARD. Les corps des fusillés sont alors livrés aux flammes, laissant durant de longues années leurs traces visibles sur l'herbe.

Le lendemain, quelques jeunes gens du hameau sont contraints d'ensevelir les victimes sur place. Ce n'est que plus tard que les corps seront autorisés à être transférés au cimetière.

Une plaque commémorative a depuis été posée sur le mur du café reconstruit afin de perpétuer la mémoire de ce drame.



Des fruits & légumes...

À domicile ou presque !

En relation avec *Entre Terres et Vignes*, société située à Alby-sur-Chéran, la *Commission vie sociale* souhaitait recenser les personnes intéressées par une commande groupée de fruits et légumes frais (et éventuellement de vins), principalement d'origine française, avec une livraison sur la commune une fois par semaine.

Dans ce cadre, un questionnaire avait été distribué dans votre boîte aux lettres afin de connaître votre intérêt pour ce nouveau service de proximité. Le dépouillement des réponses a été effectué le jeudi 14 mai 2026. À l'issue de cette enquête, onze personnes se sont inscrites pour bénéficier de cette initiative qui a pu être mise en place très rapidement grâce à cet accueil encourageant.

La première livraison, correspondant à 9 commandes, est arrivée chez Aurélie, à Épernay, le jeudi 21 mai. Elle assure la centralisation des réceptions afin que chacun puisse ensuite venir récupérer facilement sa cagette. Les produits sont soigneusement préparés et conditionnés dans des sachets en papier kraft, dans une démarche à la fois pratique et respectueuse de l'environnement.

Nous espérons que les personnes qui utilisent déjà ce service apprécient la qualité, la fraîcheur et la diversité des produits proposés, ainsi que la convivialité de ce fonctionnement local. Si vous ne vous êtes pas encore inscrits, il est toujours possible de rejoindre ce service à tout moment.

La *Commission Vie sociale* reste à votre disposition pour tout complément d'information.



Armelle livre les colis

Vous nous l'aviez demandé en 2025 !

Depuis fin mars, notre commune est présente sur *PanneauPocket*, un outil pratique pour suivre en temps réel toute l'actualité de Sainte-Reine.

Vous pouvez ainsi recevoir directement sur votre téléphone les informations importantes :

- alertes météo et sécurité,
- travaux et circulation,
- événements et animations,
- informations scolaires et associatives,
- coupures de réseaux,
- démarches et actualités municipales.

Simple d'utilisation, *PanneauPocket* est accessible sur smartphone et tablette.

Pour en profiter :

- Ouvrir l'application Play Store, App Store ou



AppGallery sur votre téléphone, tablette... ou scannez le QR Code ci-dessous.

- Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche et cliquez sur "installer".

L'application est gratuite pour vous !

- Ouvrez *PanneauPocket*, recherchez la commune ou tapez son nom.

- Ajoutez-la en favori pour recevoir les notifications.

Aucune création de compte ni donnée personnelle ne sont nécessaires.

Avec cet outil, la commune renforce sa communication de proximité afin de permettre à chacun d'être informé rapidement et efficacement.

Nous vous invitons à rejoindre *PanneauPocket* afin de suivre facilement la vie de la commune et les informations utiles au quotidien.

Laura & Sylvain

Laura MARTINEZ, maman de deux jeunes enfants et secrétaire de mairie à Jarsy, a effectué un remplacement dans notre commune pendant cinq mois en 2023. Cette expérience lui a permis de découvrir la commune et d'y tisser des liens. Depuis, elle s'est installée dans un appartement communal situé au premier étage.

Sylvain TRÉPIER, mécanicien à Lescheraines, réside au chef-lieu depuis 2020, où il occupait lui aussi un appartement communal au premier étage. Très naturellement, leur rencontre les a amenés à se rapprocher et à choisir de partager un même logement.

Ils ont officialisé leur union en se pacasant le 21 mars dernier.



Le monde chuchote

Des glaciers d'hier aux montagnes d'aujourd'hui

Le 31 mai dernier, notre commune a eu le plaisir d'accueillir l'un des rendez-vous de la 5^e édition des *Renc'arts* du Parc naturel régional du Massif des Bauges. Ces rencontres originales ont pour ambition de valoriser les patrimoines naturels, géologiques, bâtis et agricoles du massif à travers un dialogue entre art et science. Une manière différente de découvrir le territoire, en faisant appel autant à la compréhension qu'à la sensibilité.

Pour cette édition, Carine PEISSER, géologue et accompagnatrice en montagne, s'est associée aux artistes Emilie DUBOIS, plasticienne, et Pauline COUTELLIER, musicienne, pour proposer une expérience immersive intitulée *Des glaciers d'hier aux montagnes d'aujourd'hui... Le monde chuchote*. Une invitation à prendre le temps d'observer, d'écouter et de porter un regard renouvelé sur les paysages qui nous entourent.

Dès l'arrivée des participants, l'atmosphère donnait le ton. Les reliefs se dessinaient sous une belle lumière et chacun était invité à mettre ses sens en éveil, en observant le paysage et en découvrant les minéraux présentés.

Puis, un premier groupe est parti en promenade avec Carine. Au cours de la balade, elle a expliqué les grandes



étapes de la formation du massif. À travers l'observation des reliefs et des roches, les participants ont découvert comment les anciens fonds marins, les mouvements tectoniques, les glaciers et l'eau ont progressivement modelé les paysages au fil de millions d'années.

Pendant ce temps, l'autre groupe participait à une expérience artistique imaginée par Émilie et Pauline. Autour d'une exposition composée de valises scénographiées, les participants étaient

invités à explorer différents univers évoquant les paysages qui ont façonné le massif au cours du temps. Objets, matières, photographies et éléments naturels composaient ces installations poétiques. Grâce à des casques audio, chacun pouvait également écouter de courts témoignages ainsi que des sons collectés dans la nature : bruissements d'insectes, pas dans l'herbe, cloches de vaches en alpage ou encore murmures du vent. Cette immersion sonore offrait une autre manière d'entrer en relation avec le paysage, plus intime et plus sensible.

Après une permutation des groupes, tous ont pu profiter des deux approches. Les connaissances acquises lors de la promenade géologique donnaient un éclairage nouveau à l'exposition artistique, tandis que l'écoute et l'observation sensibles enrichissaient la compréhension scientifique des lieux. Cette complémentarité entre les disciplines a permis de créer de véritables passerelles entre savoirs et émotions.

L'expérience s'est conclue par un temps d'échange convivial autour de quelques saveurs du massif.

À travers cette proposition originale, l'art et la science se sont rejoints pour raconter une même histoire : celle d'un territoire façonné par le temps, dont les paysages portent encore aujourd'hui les traces du passé et les murmures du vivant.

Deux autres *Renc'arts* sont encore programmés sur notre commune :

- * 20 juin : *Mène ton inventaire*, à la découverte de la faune et de la flore des prairies sèches ;

- * 29 août : *Chauve-souris, saintes reines de la nuit*.

Pour participer à ces rendez-vous, pensez à réserver votre place sur parcdesbauges.com.

La formation des Bauges

Il y a environ 120 millions d'années

La région était recouverte par une mer tropicale peu profonde. Des couches de boues calcaires, de coquillages et d'organismes marins se sont accumulées au fond de cette mer. Avec le temps, ces sédiments se sont compactés pour former les roches calcaires qui constituent aujourd'hui l'essentiel des falaises et sommets.

Entre 65 et 30 millions d'années

La collision entre les plaques tectoniques africaine et européenne a entraîné la formation des Alpes. Sous l'effet de cette compression, les couches de calcaires se sont plissées et soulevées, donnant naissance à notre massif qui présente une structure caractéristique de massif plissé, composée d'anticlinaux (plis en voûte) et de synclinaux (plis en creux).

Depuis environ 2,6 millions d'années

Pendant le Quaternaire, d'immenses glaciers occupaient les vallées autour du massif. Les glaciers et les rivières ont sculpté le relief en creusant les vallées, en formant des falaises abruptes, cols et des combes, et en déposant moraines et drumlins (restes de moraine de fond : le *Mollord des Sarrasins*, colline allongée entre Routhennes et Épernay).

La formation d'un relief karstique

Les calcaires sont facilement dissous par l'eau légèrement acide. Cette érosion a créé un relief karstique caractérisé par des grottes, des gouffres, des réseaux souterrains et des lapiaz (rochers creusés de rainures).

En résumé

Les Bauges sont un ancien fond marin calcaire qui a été soulevé lors de la formation des Alpes puis façonné par les glaciers, les rivières et l'eau. Cette combinaison explique les paysages caractéristiques du massif : hauts plateaux, falaises calcaires, vallées encaissées et nombreux réseaux souterrains.

Le coin des lecteurs

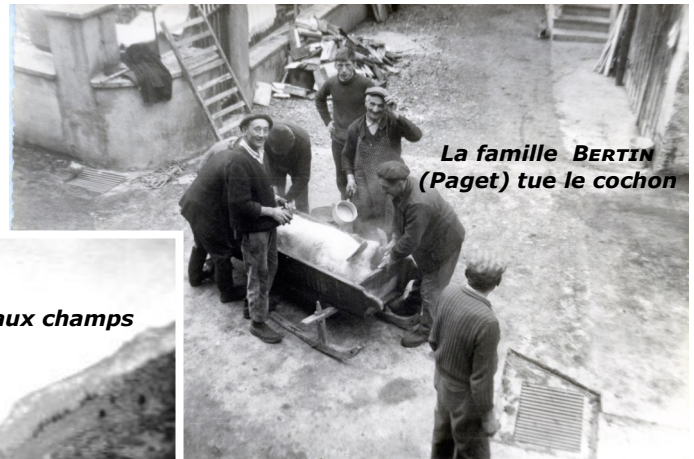
Un village, vous avez dit village ?

Sortons de cette logique qui nous fait considérer que la commune, entité administrative, se confond avec la communauté villageoise. Notre commune de Sainte-Reine n'est-elle pas composée de deux villages et d'un "chef-lieu" de taille relativement modeste, qui pourrait être qualifié de hameau, si ne s'y trouvaient rassemblés les lieux de pouvoirs terrestre et spirituel ?

Si l'on admet qu'un groupe de personnes dont les membres vivent à proximité et ayant des intérêts, voire des biens communs, forment une communauté, le village d'Épernay tel que je l'ai connu étant adolescent, me semble bien correspondre à cette définition. Le concept de communauté villageoise a pris naissance au début du Moyen-Âge. Si les jardins, champs, prés faisaient l'objet d'une exploitation individuelle, les landes et les bois, étaient utilisés collectivement.

Communauté d'exploitants, la communauté villageoise était liée à un territoire, tenue à des obligations et des contraintes agricoles communes (assolement, clôtures), mais aussi avec une utilisation rigoureusement collective de certains biens, sans compter de nombreux droits d'usage (vaine pâture, glandée...). Pour la petite histoire : la *vaine pâture* désigne une pratique agraire consistant à laisser paître les animaux d'élevage sur les parcelles de culture après la récolte et la *glandée* concerne le ramassage de glands par des humains ou des cochons. Il va de soi que cette communauté d'exploitants était aussi une communauté d'habitants vivant en autarcie produisant pratiquement tout ce qui était nécessaire sur place. Jusqu'à une époque, pas si éloignée de nous, ce mode de fonctionnement a perduré, à la différence près que sur le territoire des anciennes paroisses, le décret du 14 décembre 1789 créa 44 000 municipalités, baptisées "communes" en 1793. Autour du village, les *chenavus* produisaient les légumes, les champs de céréales permettaient de récolter le blé pour faire le pain, l'orge et l'avoine pour nourrir les bêtes, sans oublier les *patates* dont les moins belles servaient à nourrir les cochons. Ces cultures en fond de vallée éloignaient les prairies du village, entraînant la construction de nombreuses granges de montagne et la nécessité de chemins en bon état pour pouvoir y accéder aisément.

Ce rappel historique posé, quelles activités subsistaient encore au vingtième siècle ? De fait, elles ne manquaient pas : cuire le pain, tuer le cochon, entretenir les chemins... Leur point commun : une main d'œuvre abondante, entraînant le besoin de se regrouper ; il fallait être solidaire. Prenons par exemple, le récit d'Henriette BOURGUIGNON relatif à la venue au village de la



La famille BERTIN (Paget) tue le cochon

La famille BILLAUD aux champs



batteuse, n'en est-il pas la parfaite illustration ? « Arrivait la batteuse ! Celle de M. ASSIER, on l'attendait, on l'entendait : un engin énorme pour des yeux d'enfant, bruyant, rouillé, qui s'engouffrait de justesse dans la grange du "Cogni"... Une dizaine d'hommes se répartissaient les tâches, entraide et efficacité ! Je revois Roger et René CARLE sur "la kièche" ou "le maton" qui mettaient en bas les gerbes composées de deux à trois javelles. Laurent GAUDIN les donnait à l'employé afin de les engouffrer dans la machine, les épis en premier. Il fallait être expérimenté pour ne pas se faire prendre les mains par les rouleaux ! Eugène BOLLARD et mon père étaient à l'arrière, au remplissage des sacs. Des sacs dûment ravaudés chaque année. Les ga-

mins, Roger, Simone, Paul, Jean et moi s'activant à collecter les déchets : la "passe" transportée avec le van (grand panier plat) et qui servait à la litière des vaches... La récolte, aléatoire suivant les saisons et évaluée en sacs, devait faire l'année. Elle se composait du froment que le moulin de Tone à École moudrait en farine pour le pain, l'orge destiné aux poules et l'avoine au cheval. Ma tante et ma mère avaient cuisiné un repas de circonstance très copieux : charcuterie, gratin et un bon "bolli" (pot-au-feu). Et un régal, des carrons, sortes de beignets lourds et dodus ! Le soir tombait... La valeur symbolique du blé était une fierté. Demain ce serait au tour des voisins... ». Un autre exemple ? « Tuer le cochon était aussi une occasion d'un travail en commun, à la fois indispensable, convivial et festif et dépassant le cadre familial. Y étaient souvent invités pour donner un coup de main, les amis, les voisins, ceci à charge de revanche évidemment. Ces repas festifs offraient l'occasion de goûter de bonnes choses en rassemblant la parenté et une partie du village. Leur importance était d'autant plus grande qu'il n'y en avait qu'un petit nombre chaque année et qu'entre-temps la vie était rude ».

Tous savaient quand l'intérêt général prenait le pas sur les intérêts particuliers. Est-ce encore le cas ? Pour autant, il ne faut pas croire que nos ancêtres vivaient dans un monde idéal. Avant le remembrement, certaines parcelles n'avaient aucun moyen d'accès, aussi, pour ne pas *plautrir* l'herbe du voisin, une certaine forme de coordination était à envisager. Attendre son voisin pour pouvoir faucher son propre champ n'était pas sans engendrer quelques frictions ; un exemple parmi d'autres.

Puis vint le remembrement rural destiné, entre autres choses, à éliminer ce genre de difficulté. En effet, il avait

Le coin des lecteurs (suite)

Puis vint le remembrement rural destiné, entre autres choses, à éliminer ce genre de difficulté. En effet, il avait pour but de regrouper les parcelles dispersées, favoriser les gains de productivité en faisant disparaître les obstacles à la mécanisation (bosquets, haies...) mais aussi à repenser les voies de desserte. Définir les critères permettant d'établir un minimum d'équité dans l'échange des terrains ne fut pas une évidence. Devoir abandonner ses terrains en échange d'autres parcelles ne fut pas une mince affaire. À défaut de l'avoir vécu, nous pouvons l'imaginer. Cela ne fut pas réalisé sans créer quelques litiges pouvant tourner au conflit. Bref, tout sauf une partie de plaisir ! Une forme d'expression, plus paisible, de la *communauté villageoise* trouvait sa concrétisation dans des festivités tel le bal des pompiers ou la fête des *Peï-ronds*. Enfin, pour en terminer sur cet aspect de la vie du village,



La famille BERTIN (Paget) fait les foins aux Cornes

l'hiver pour meubler les longues soirées, des parties de cartes avaient lieu dans diverses maisons. En rentrant chez eux, il arrivait parfois que certains joueurs à l'esprit taquin, plantaient la brouette d'un voisin, en plein milieu du tas de fumier. Le lendemain matin, elle pouvait être difficile à retirer surtout si la nuit avait été bien froide. Il en allait de même, lorsqu'au moment de traire, les sceaux se trouvaient suspendus aux poutres de l'avancée du toit de la grange. Vous dire que cela faisait plaisir serait exagéré... mais à charge de revanche ! Maintenant penchons-nous sur la question des biens communs. Parmi ceux qui nous viennent en premier lieu à l'esprit,



La famille Bertin (Benoit) plante les pommes de terre



Le plateau de Bellecombe en

citons, l'église, l'école, les routes, les chemins. Les chemins permettaient d'aller faner les prés de montagne comme la *Tesseniere*, la *Vorgelette* ou la *Fraisse*. Certaines familles montaient même faire du foin jusqu'à *Pierre Besse* ! Afin d'en entretenir ces voies d'accès, chaque famille était tenue de *donner des journées* pour les maintenir en bon état, permettant ainsi de descendre, à l'automne ou en hiver, le foin stocké en été dans des granges. Ce travail collectif correspondait au doux nom de *corvée*, nom que l'on donnait anciennement au travail gratuit que les serfs, les roturiers devaient au seigneur d'où l'expression *être de corvée*. Mais cette notion de bien commun pouvait aussi être liée à la possession de terrain. Ainsi en 1989, des travaux d'entretien de la chapelle d'Épernay sont confiés à des entreprises spécialisées. Comment sont-ils financés ? Sur le site de la commune, il est mentionné que c'est « *par la vente d'une coupe de bois d'une parcelle en indivision à Roc Blanc appartenant aux familles du hameau d'Épernay* ».

C'est un exemple d'un bien commun utilisé pour la restauration d'un autre bien commun, ce qui illustre une forme d'altruisme. Le terme indivision est important car pour ces parcelles les propriétaires du bien exercent un droit de propriété sur des parts (égales ou inégales) qui ne sont pas matériellement identifiables. La décision de couper des arbres, sans remise en cause de la substance du bien, impose la majorité des deux tiers (Art. 815-3 du CC). Il est important d'insister sur cette majorité des deux tiers indispensables et dont le non-respect pouvait entraîner, sauf erreur de ma part, des poursuites judiciaires. L'accès aux pâtures du *Plateau de Bellecombe* était ouvert à chacun des propriétaires d'une parcelle "non identifiée". Cette tradition de l'exploitation d'un bien commun au profit de tous est un bel exemple de l'expression du respect que nous devrions avoir les uns des autres. Petit à petit, l'évolution vers le "village nouveau" pointait le bout de son nez. À École et au Châtelard, les entreprises COTTET et BALMAIN devaient trouver de la main d'œuvre sur place, alors des villageois ont commencé à partager leur activité entre ruralité et salariat. Petit à petit, les chevaux disparaissaient, les poêles à mazout commençaient à remplacer les cuisinières, télévision et téléphone gagnaient du terrain. Mais tout ne changeait pas. Le dimanche, que le curé vienne du Châtelard ou d'École, les anciens montaient dans les tribunes et continuaient d'en profiter pour faire *un p'tit somme* !

Est-il juste de dire que « *c'est dans le souvenir que les choses prennent leur vraie place*¹ » ? Peut-être, mais ce qui est certain c'est « *qu'un homme sans souvenirs est un homme perdu*² » .

Jean-Pierre SIMON

¹ Jean ANOUILH

² Armand SALACROU

La vie nocturne

C'est l'hiver. La nuit est tombée. Le village s'est installé dans un silence profond. Tout dort. Tout semble figé.

Mais le silence n'est pas vide. Il est habité. Les lampadaires se sont éteints depuis longtemps. Pourtant, sous le regard discret d'une caméra de surveillance bas de gamme, mais étonnamment lisible, des silhouettes furtives glissent dans l'obscurité.

Le renard, habitué des nuits du village, traverse la rue d'un pas léger, presque imperceptible. Il s'arrête un instant, renifle l'air froid, tend l'oreille, écoute le monde endormi. Puis il disparaît derrière un muret, comme une traînée rousse avalée par la nuit.

Parfois accompagnée d'une congénère, une fouine surgit, vive et curieuse. Ses petits yeux brillent comme des étincelles. Elle explore les recoins, grimpe sur les murs, se faufile entre les coins sombres, et disparaît à son tour, comme une note furtive dans la symphonie nocturne.

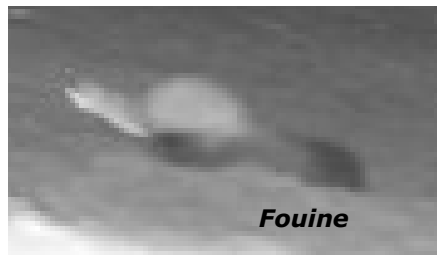
Silencieux, irréel, presque fantomatique, un lynx se faufile parfois entre les jardins. Sa démarche est souveraine, chaque pas précis, chaque mouvement fluide comme un souffle. Ses yeux captent un instant la lumière de la caméra, deux éclats perçants dans l'obscurité, et, pour un bref instant, il se laisse prendre au piège de l'objectif avant de disparaître, laissant derrière lui une trace



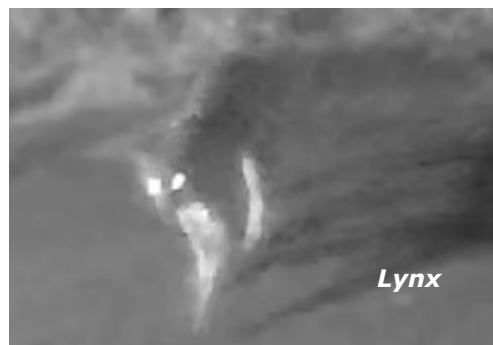
2 fouines



Renard



Fouine



Lynx



Lynx

de mystère et de noblesse. Chaque image, chaque mouvement, révèle un monde secret et

fascinant : la vie nocturne animale traversant nos villages comme des visiteurs silencieux, gardiens mystérieux de la nuit.

Le bassin du Mollaret

Depuis quelques années déjà, le bassin du Mollaret montrait des signes de faiblesse : les fuites devenaient de plus en plus importantes après chaque hiver. Face à cette situation, la municipalité avait envisagé d'engager sa réfection afin de préserver cet espace apprécié des habitants.

Avant le lancement des travaux, il a fallu partir à la recherche du produit le plus adapté afin de garantir l'étanchéité du bassin et d'assurer sa durabilité. Une attention particulière a également été portée à la préservation de la faune aquatique : les poissons ainsi que leur habitat ont dû être soigneusement transvasés dans un environnement provisoire, afin de garantir leur sécurité pendant toute la durée de l'intervention.

Une fois les poissons déplacés et le bassin vidé, Laurent a pu intervenir pour retirer les anciennes couches devenues poreuses et préparer le fond ainsi que les berges. Les travaux ont ensuite consisté à appliquer un nouveau revêtement d'étanchéité de qualité alimentaire, choisi également pour sa résistance aux variations climatiques et au gel hivernal. Après plusieurs semaines d'intervention et de contrôles, le bassin a progressivement été remis en eau. Les poissons ont alors pu retrouver leur habitat initial, désormais entièrement rénové et sécurisé. Grâce à cette réfection, ce bassin retrouve aujourd'hui toute sa fonctionnalité et pourra continuer à embellir le site pour de nombreuses années.



Le frelon asiatique

Encore lui !

Face à la progression du Frelon asiatique sur notre territoire, la commune poursuit son engagement afin de limiter sa prolifération et de protéger la biodiversité locale, notamment les abeilles et les autres insectes pollinisateurs essentiels à notre environnement.

Comme l'abeille domestique, le frelon asiatique est un insecte social. Une colonie est composée d'une reine fondatrice, d'ouvrières stériles, de mâles et de futures fondatrices. Plus petit que le frelon européen, il se reconnaît notamment à son thorax sombre, sa face orangée et l'extrémité jaune de ses pattes.

Le printemps représente une période clé dans la lutte contre cette espèce invasive. Dès le retour des températures plus douces et les premières floraisons, généralement à partir du mois de mars, les reines fondatrices fécondées à l'automne sortent d'hibernation. Elles recherchent alors un endroit abrité (grange, avant toit d'une maison, grenier...) pour construire un premier nid, appelé *nid primaire*, dans lequel elles pondent leurs premiers œufs.

Durant cette phase, la fondatrice est seule et particulièrement vulnérable. Elle doit quitter régulièrement son nid pour se nourrir et récupérer les matériaux nécessaires à sa construction. C'est pourquoi la période comprise entre février et mai est la plus propice au piégeage. Capturer une fondatrice permet d'éviter la formation d'une colonie qui pourrait atteindre plusieurs milliers d'individus au cours de l'été.

Au fil des semaines, les premières ouvrières naissent et prennent le relais pour développer la colonie. Le nid devient plus important et les ouvrières construisent un nid secondaire, souvent situé en hauteur dans un arbre, pouvant atteindre près de 80 cm de diamètre et compter jusqu'à 13 000 individus.



À l'automne, de nouvelles fondatrices sont produites et fécondées avant d'entrer en hibernation pour passer l'hiver. Les anciennes reines, les ouvrières et les mâles disparaissent quant à eux avec l'arrivée du froid. Le cycle recommence alors au printemps suivant.

Les apiculteurs de la commune se mobilisent déjà depuis plusieurs années en installant des pièges à proximité de leurs ruchers afin de protéger les abeilles, principales victimes du frelon asiatique. Afin de soutenir cette démarche et de renforcer la surveillance sur l'ensemble du territoire communal, la municipalité a décidé d'acquérir trois pièges supplémentaires, installés dans chacun des villages à des emplacements stratégiques.

Grâce à cette mobilisation collective et au suivi régulier des pièges, réalisés dans le cadre d'un piégeage raisonné et sélectif respectueux des autres insectes pollinisateurs, 63 fondatrices ont pu être capturées ce printemps, représentant potentiellement autant de nids qui ne se développeront pas sur la commune dans les prochains mois.

Chacun peut également contribuer à cette lutte en signalant la présence d'un nid ou toute activité inhabituelle de frelons asiatiques. Il est rappelé que la destruction des nids doit impérativement être réalisée par des professionnels qualifiés afin d'assurer la sécurité de tous. Les signalements peuvent être effectués directement sur la plateforme régionale : www.frelonsasiatiques.fr

Le frelon asiatique se réveille
Inspectez régulièrement vos bâtiments pour trouver les nids primaires des frelons asiatiques.

Signalez les nids sur
www.frelonsasiatiques.fr

Résultats du piégeage de printemps (tous pièges confondus)		
Épernay	Rouhennes	Chef-lieu
14	46	3

Lotissement Chez Élie



Le lotissement *Chez Élie*, dont le projet a été lancé il y a près de huit ans, est entré dans sa phase de commercialisation le 6 février 2026, marquant une étape décisive dans la concrétisation de cette opération d'aménagement destinée à offrir de nouveaux terrains constructibles et à accompagner le développement résidentiel à l'année de la commune.

Cette ouverture à la commercialisation constitue l'aboutissement de plusieurs années d'études, de démarches administratives et de travaux préparatoires menés par la collectivité afin de répondre aux besoins en logements du territoire.

À ce jour, 4 compromis de vente ont été signés. Les 4 permis de construire sont en cours de dépôt. Il reste encore 3 lots disponibles à la vente. Ces premières acquisitions devraient permettre l'émergence progressive des premières habitations du lotissement dans les prochains mois.

D'ores et déjà, nous pouvons affirmer que le projet répond pleinement aux objectifs fixés. Les 4 acquéreurs sont des primo-accédants. 2 d'entre eux étaient locataires sur la commune, leur départ permettra de libérer des logements qui pourront accueillir de nouveaux ménages. Les 2 autres sont de jeunes actifs des Bauges qui

ont choisi de s'installer à Sainte-Reine. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Afin de finaliser les aménagements du site, l'entreprise Eiffage interviendra en juin pour réaliser la pose des bordures et des candélabres, les raccordements au réseau existant, la mise à niveau des regards, les réglages définitifs ainsi que la réalisation des enrobés. Le géomètre interviendra également pour procéder aux dernières opérations nécessaires à la finalisation des parcelles.

Enfin, le projet de logements collectifs porté par l'OPAC qui prévoit la réalisation de 3 T2 et de 3 T3 devrait voir le jour à l'automne, venant ainsi compléter l'offre de logements proposée. Les entreprises ont déjà été retenues.

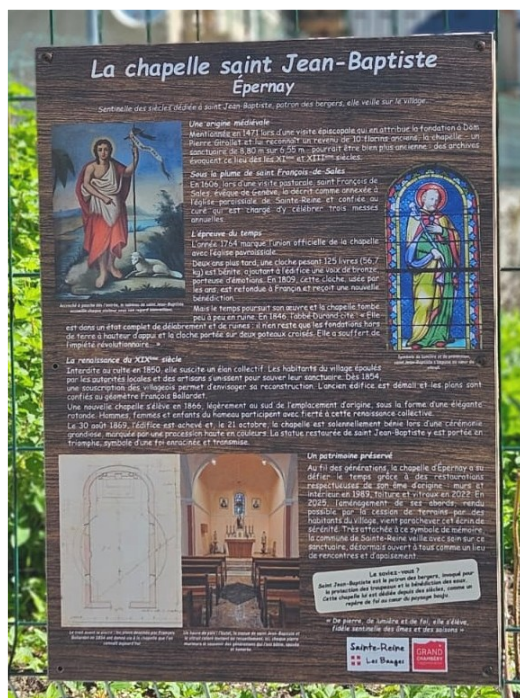
N'hésitez pas à vous manifester, la commune sera associée à un processus d'attribution des logements. Si vous souhaitez visualiser le projet de l'OPAC, il sera prochainement exposé en mairie.

La chapelle d'Épernay

Des abords réaménagés

Les travaux d'agencement extérieur de la chapelle d'Épernay, débutés à l'automne dernier, sont désormais achevés, marquant une nouvelle étape dans la valorisation de ce lieu patrimonial.

Ces interventions ont permis d'améliorer l'es-



thétique et l'accessibilité du site afin d'offrir un cadre plus accueillant et agréable. Les travaux ont notamment porté sur la réalisation d'un drainage périphérique autour du bâtiment, la reprise des réseaux secs et humides, l'installation d'un nouveau transformateur ainsi que l'amélioration de l'éclairage extérieur.

Les aménagements comprennent également la réfection des abords avec la création d'un jeu de boules, de deux places de stationnement et d'un espace vert qui sera équipé d'une table de pique-nique dès que la pelouse sera suffisamment installée. Quelques bacs fleuris ont aussi été disposés à l'avant du site, tandis que les plantations paysagères seront réalisées à l'automne.

Afin de permettre aux visiteurs et aux habitants de mieux découvrir ce lieu, un panneau d'information retraçant l'historique de la chapelle a été installé.

Avec l'achèvement de ces travaux, la chapelle bénéficie désormais d'un cadre renoué qui favorise son intégration dans l'environnement tout en mettant en valeur le patrimoine local et les espaces publics.

Élu au CDJ

Lélio, déjà engagé pour demain...

À l'automne dernier, Lélio, élève de 5^e au collège du Châtelard et habitant à Épernay, a été élu au sein du Conseil départemental des jeunes (CDJ) de la Savoie.

À travers cette fonction, il représente les jeunes de son collège et participe aux travaux de cette assemblée qui permet aux jeunes de se familiariser concrètement avec la citoyenneté et le fonctionnement des institutions.

Tout au long de l'année, Lélio prend part à douze séances organisées à l'Hôtel du Département. Aux côtés des 34 autres jeunes élus de la 33^e promotion, il découvre le rôle des collectivités, échange avec les élus départementaux et contribue à l'élaboration d'actions en faveur de la jeunesse savoyarde. Une aventure aussi enrichissante qu'impressionnante pour ces conseillers en herbe, qui se sentent parfois *tout petits* dans les fauteuils habituellement occupés par leurs homologues départementaux.

Son mandat a débuté par un séjour d'intégration de deux jours à Saint-François-Longchamp. Cette rencontre a permis aux jeunes élus de faire connaissance, de préparer leur année et d'aborder les premières réflexions autour du thème retenu : *S'engager et s'ouvrir au monde grâce à la culture*. La promotion a ensuite été officiellement installée le 17 décembre lors d'une cérémonie réunissant familles, élus départementaux et représentants de l'Éducation nationale.

Accompagné par Céline, son animatrice jeunesse référente, Lélio construit progressivement son projet. Il souhaite organiser un voyage à Paris afin de permettre à des adolescents n'ayant jamais visité la capitale de découvrir plusieurs sites emblématiques tels que le Sénat, l'Arc de Triomphe, la tour Eiffel ou encore Europa Expérience, consacré à l'Union européenne.

Au fil des mois, de nombreuses visites et rencontres sont venues enrichir son parcours, notamment celles de musées et des Archives départementales. Le 11 mars, une journée organisée au château des Ducs a permis aux jeunes élus de faire avancer leurs projets de manière ludique grâce à l'intervention d'animateurs costumés en personnages médiévaux.

Le 29 avril, Lélio a également participé à une journée de découverte consacrée à différents métiers et acteurs du territoire : initiation aux gestes de premiers secours avec les sapeurs-pompiers, enquête immersive aux côtés des policiers et visite de Savoie-Biblio.

Parmi les temps forts de cette année, la rencontre avec Clément DUMON a particulièrement marqué le

jeune conseiller. Fondateur de l'association

Zicomatic, il a partagé son engagement en faveur des personnes en situation de handicap et des résidents d'EHPAD. Son témoignage a illustré la manière dont la culture et la musique peuvent devenir de puissants outils d'inclusion et de lien social. La journée s'est achevée autour de chants accompagnés à la guitare et interprétés en Makaton, un langage associant parole, signes et pictogrammes.

Pour Lélio, cette année au sein du Conseil départemental des jeunes constitue une expérience particulièrement enrichissante. Elle lui permet de mieux comprendre le fonctionnement des institutions, de rencontrer des acteurs engagés et de porter la voix des jeunes de son territoire.

Cette expérience semble avoir suscité chez lui un véritable goût pour l'engagement citoyen. D'ailleurs, il ne cache pas son impatience : il n'attend plus que la mise en place d'un *Conseil municipal des jeunes* pour continuer à faire entendre la voix de la jeunesse locale.



Le Conseil départemental des jeunes

Créé en 1988 et mis en place dès 1989, le CDJ de la Savoie est le premier dispositif de ce type en France.

Destiné aux élèves de 5^e, il propose un véritable parcours d'éducation à la citoyenneté, construit en partenariat avec les collèges et les structures jeunesse du territoire. Pendant un an, les conseillers représentent leurs camarades, participent à des réflexions sur des sujets qui les concernent et contribuent à faire émerger des initiatives locales soutenues par le Département. Depuis sa création, plus de 1 500 collégiens savoyards ont ainsi découvert le fonctionnement de la vie publique, développé leur sens de l'engagement et appris à faire entendre leur voix. Pour beaucoup, cette expérience constitue une première étape marquante dans leur parcours citoyen et nourrit l'envie de s'investir durablement au service de la collectivité.

L'ACCA de Sainte-Reine

Un bilan en demi-teinte

Pour la saison 2025/2026, les prélèvements enregistrés demeurent globalement similaires à ceux de l'année précédente, traduisant une certaine stabilité de l'activité cynégétique sur le territoire communal.

Les opérations de comptage nocturne de la faune sauvage, réalisées sous l'égide de l'OFB, en présence du président de l'ACCA, ont mis en évidence des résultats comparables à ceux de l'année précédente.

Ces données permettent d'affiner l'analyse de la saison écoulée et d'adapter, si nécessaire, les orientations et décisions pour les mois à venir. En conséquence, les chasseurs ont choisi de reconduire des demandes similaires pour la prochaine saison.

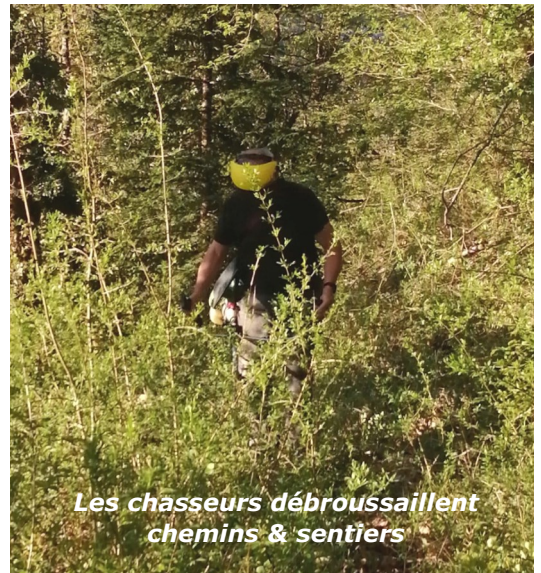
Par ailleurs, les chasseurs se sont mobilisés lors d'une jour-

Ouverture anticipée

La chasse au sanglier a bénéficié d'une ouverture anticipée à compter du 1^{er} juin.

Celle-ci est effective :

- du lever du jour jusqu'à 9 h
- de 18 h à la tombée de la nuit.



Les chasseurs débroussaillent chemins & sentiers



Prélèvement des espèces soumises au plan de chasse

2025-26	Attribués	Prélevés
Cervidés	3	2
Chamois	6	5
Chevreaux	9	7
Mouflons	2	0

née de corvées organisée le 18 avril dernier.

À cette occasion, des travaux d'entretien ont été réalisés sur le chemin menant aux Charbonnières, au-dessus d'Épernay.

Cette action collective témoigne de l'implication des membres de l'association dans l'entretien et la préservation des accès et espaces naturels de la commune.



Sans surprise, nous avons constaté avec grand plaisir que les jeunes de la commune s'étaient montrés attentifs aux échanges d'idées, discussions et débats lors de la campagne des élections municipale.

Beaucoup mieux informés que les générations antérieures, voire baignés quotidiennement par des influx provenant de sources diverses (réseaux sociaux, internet...) et surtout autorisés à *poser des questions*, ils nous montent aujourd'hui une *curiosité naturelle* à comprendre ce qui les entoure.

Par ailleurs, nous les sentons sensibles aux valeurs d'assistance, bienveillance et attention collective.

D'autres nous témoignent chaque jour *des idées à mordre la peau du soleil*.

C'est la raison pour laquelle, Marine PERIER, 1^{ère} adjointe, a été chargée par le conseil municipal de proposer une chartre de fonctionnement d'un futur conseil municipal jeunes.

D'ici là, Marine se rapprochera de nos jeunes pour recueillir leurs idées pour cette nouvelle instance.

Mon chien & la loi

Promener mon chien est un moment de liberté et de complicité. Mais cette liberté est encadrée par la loi afin de garantir la sécurité des personnes, des autres animaux et la protection de l'environnement. En tant que propriétaire, je suis responsable du comportement de mon chien dans les lieux publics, les rues, les parcs ou les espaces naturels.

La divagation

Selon l'article L.211-23 du Code rural, mon chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il :

- n'est plus sous ma surveillance effective ;
- se trouve hors de portée de voix ;
- s'éloigne à plus de 100 mètres de moi ;
- est laissé seul ou abandonné sur la voie publique.

Le Code rural (art. L.211-19-1) interdit également la divagation des chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et les marais ainsi qu'aux abords des cours d'eau, étangs et lacs.

Ces règles ne s'appliquent pas aux chiens utilisés pour la chasse ou à la garde des troupeaux dans les conditions prévues par la réglementation.

Pour certaines catégories de chiens, notamment les chiens dits dangereux, la laisse et la muselière sont obligatoires dans les lieux publics.

Les règles que je dois respecter

Tout au long de l'année, mon chien doit rester sous ma surveillance et ne pas s'éloigner à plus de 100 mètres.

Lors des promenades, je dois toujours garder le contrôle de mon chien. Je dois être capable :

- de le rappeler immédiatement ;
- d'éviter les comportements agressifs ;
- de prévenir les accidents ou les nuisances.

Les règles spécifiques en forêt et dans la nature :

Dans les bois et forêts, la réglementation est plus stricte afin de protéger la faune sauvage.

Entre le 15 avril et le 30 juin, mon chien doit obligatoirement être tenu en laisse **en dehors des allées forestières**



(routes, chemins, sentiers balisés, GR et chemins de promenade), conformément à l'arrêté du 16 mars 1955.

Cette mesure protège les mammifères pendant la période de mise-bas ainsi que les oiseaux en période de nidification. Grâce à leur odorat très développé, les chiens peuvent facilement repérer les jeunes animaux ou les oiseaux nichant au sol. Même sans attaque, leur présence peut provoquer du stress et perturber la reproduction de la faune sauvage.

Les sanctions possibles

Si mon chien est trouvé en état de divagation, il peut :

- être capturé par les autorités ;
- être conduit en fourrière ;
- entraîner une amende forfaitaire de 135 €, pouvant aller jusqu'à 750 € dans les cas les plus graves.

Je reste également civilement responsable des dégâts, morsures ou accidents causés par mon animal.

Une responsabilité quotidienne

Être propriétaire d'un chien implique une vigilance permanente. Respecter les règles de promenade et de surveillance permet de protéger les autres, la nature et mon compagnon lui-même.

Avoir un chien ne signifie pas seulement lui offrir de l'affection, mais aussi respecter des règles essentielles de sécurité et de civisme.

Le repas des aînés



Nouvelle animation

Le repas des aînés, version 2026, se déroulera le dimanche

22 novembre 2026

à la salle des fêtes.

Chaque personne concernée recevra une invitation personnelle.

Vesp'à glaces



La tournée estivale du petit triporteur fait son retour dans les villages Baujus.

Des glaces maison de la chocolaterie Gaël JACOB à Lescheraines...

Horaires indicatifs :

- Routhennes 17 h 30
- Épernay 18 h 00

Juillet-août

Soyez attentifs au son du klaxon !

Annulations possibles en cas de pluie.

Surveillez la page Facebook de la chocolaterie.



Le broyeur

Mise à disposition du broyeur de Grand Chambéry .

2ème semestre 2026 :

- * 1^{er} juillet au 12 juillet
- * 10 au 23 août
- * 21 septembre au 4 octobre
- * 2 au 15 novembre

Le four d'Épernay



5 juillet 2026

Pizzas, tartes, pains... préparez ce qui vous fait envie et venez les faire cuire à partir de 11 h 00 avant de partager ensemble un beau moment de convivialité.

Bonne humeur, gourmandise et chaleur garanties !

Albert Gaudin

Albert Gaudin est né en 1946 à Saint-Pierre-d'Albigny. Il était le fils de Joseph GAUDIN, dit *Champêtre*, et d'Adèle BERTIN, agriculteurs à Routhennes. Très jeune, il fut marqué par la perte de sa maman. Il grandit alors entouré de l'affection et du soutien de Louise, sa tante, ainsi que de Marie, sa sœur, qui participèrent largement à son enfance et à son éducation .

Il fréquenta l'école communale de Sainte-Reine, où il passa ses jeunes années dans l'ambiance simple et chaleureuse de son village natal. Homme profondément attaché à ses racines, Albert parlait le patois avec une grande facilité, perpétuant ainsi une langue et une culture qui lui tenaient particulièrement à cœur.

Au fil de sa vie, il épousa Chantal, avec qui il fonda une famille. De leur union naquirent deux enfants : un fils, Pascal, et une fille, Sandrine, qui leur donnèrent six petits-enfants.

Le couple passa une partie de sa vie dans le nord de la France avant de venir s'établir à Alès, où Albert vécut entouré de l'affection de sa famille et de ses proches.

Il s'est éteint à Alès le 20 mai 2026. Il laisse le souvenir d'un homme simple, attaché à sa terre, à sa famille et aux traditions de son enfance.



En 2024, lorsque quelques anciens du village se sont réunis pour partager un bon repas, j'ai pensé que « *la vraie amitié, ce n'est pas d'être inséparable. C'est d'être séparé et que rien ne change*¹ ». Nous avons retrouvé notre compagnon de sorties tel que nous l'avions connu, bien des années auparavant. Que ce soit, été comme hiver, pour aller à la kermesse d'École, assister au moto-cross de Lescheraines, descendre réveiller chez Burnet, nous pouvions compter sur Albert. Son humour en surplomb, sa décontraction attachante, étaient le reflet d'un esprit brillant, particulièrement doué pour des mathématiques pas toujours élémentaires...

En ces temps déjà lointains, « *Au rendez-vous des bons copains, Y avait pas souvent de lapins*² ». Pussions-nous préserver intact le souvenir de notre *bon copain*.

¹ Anonyme ² Brassens

Vandalisme

Au cours du mois d'octobre, puis lors de la soirée du 19 décembre 2025, un groupe de jeunes s'est rendu auteur de plusieurs actes de dégradation visant la cabane à lire située à Épernay.

Par la suite, de nouveaux faits de vandalisme ont été constatés à chaque période de vacances scolaires sur ce même site, traduisant un comportement répété et délibéré. Les fenêtres protégeant les ouvrages ont été endommagées, plusieurs vitres ayant été volontairement brisées. Les livres mis à disposition du public ont été retirés de la cabane puis jetés dans le ruisseau situé à proximité.

Les auteurs ont également déplacé différents équipements



installés aux abords du site, notamment les plots en bois ainsi que le banc, avant de les mettre à l'eau. Ces agissements ont causé des dommages matériels conséquents, perturbant le fonctionnement normal de l'équipement et rendant la cabane à lire temporairement inutilisable.

Par ailleurs, aux abords du chalet à pizzas, plusieurs arbustes ainsi que de jeunes plants de vigne ont également été détériorés et saccagés.



L'ensemble de ces faits a fait l'objet de signalements auprès des autorités compétentes. Les personnes impliquées ont été identifiées comme étant originaires de la commune ainsi que de la commune voisine.



Les communes de Sainte-Reine et d'École sont réunies sous un même drapeau à l'occasion des cérémonies commémoratives.

Cette année, la cérémonie du 11 novembre se tiendra devant le monument aux morts de notre commune, en présence des élus et des habitants des deux communes. Elle sera suivie d'un verre de l'amitié.

Nous vous invitons chaleureusement à prendre part à cette commémoration, temps essentiel de mémoire et de recueillement.

Le déroulement précis de la cérémonie sera communiqué ultérieurement sur le site internet de la commune, Panneau Pocket ainsi que par voie d'affichage. Nous vous remercions par avance de votre présence et de votre participation.

Bienvenue

À Épernay

- * Patricia OJEA
- * Sophie RAVEL,
Dorian, Armand & Léonie
RAVEL



Le carnet



1 PACS :

* Laura MARTINEZ & Sylvain TREPIER résidant au Chef-lieu

Vive les amoureux !

L'Écho du Griot n° 33, juillet 2026

Rédacteurs : Philippe FERRARI, Jean-Pierre SIMON, Annie VIBERT.

Mise en page : Annie VIBERT

Impression : Imprimerie Gutenberg - Annecy-Meythet

Distribution : Annie VIBERT & Charles

Les dates à retenir

* 4 juillet 2026

14 h 30 - Réunion ouverte -
Commission urbanisme-travaux (la forêt)

* 5 juillet 2026

Le four d'Épernay

* 11 juillet 2026

- 10 h 30 - Réunion ouverte :
Commission des finances
- 14-18 h - Réunion ouverte :
Commission vie sociale (animation & communication)

* 26 juillet 2026

Vide greniers du Comité d'animation

* 5 septembre 2026

L'apéro de Sainte-Reine

* 11 novembre 2026

Cérémonie au Chef-lieu

* 22 novembre 2026

Le repas des aînés

* 20 décembre 2026

Noël des enfants



2 Décès :



* Alain JAZZERA, né le 25 mars 1947 à Neuilly, décédé le 6 février 2026 à Épernay

* Albert GAUDIN né le 6 février 1946 à Saint-Pierre-d'Albigny, originaire de Routhennes, décédé le 20 mai 2026 à Alès.

Nous adressons toutes nos condoléances aux familles et aux proches.

Mairie

561 route de Sainte-Reine
73630 SAINTE-REINE
Tél 04 79 54 82 45

Messagerie :

mairie@saintereine73.fr

Ouverture du secrétariat au public :

- lundi de 10 h 00 à 12 h 00
- jeudi de 16 h 00 à 17 h 50

